

---

## Programme de formation Droit des marchés publics : l'essentiel

---

**Domaine :** Droit des affaires

**Durée :** 14h

**Objectifs :**

- Dresser un panorama du droit des marchés publics issu de la réforme de la commande publique
- Identifier les étapes du process d'attribution des marchés publics et les recours existants
- Appréhender les difficultés d'exécution des marchés publics

**Pré-requis :** Une très bonne connexion internet est requise pour le format distanciel synchrone

**Public :** Toute personne ayant à intervenir en droit des marchés publics

**Modalités techniques, pédagogique et d'encadrement :**

En format présentiel :

Salle équipée avec video-projecteur (ou TV) et paperboard. Connexion WIFI.

Ordinateur portable pour chaque participant. Le stagiaire pourra amener le sien si il le souhaite.

En cas de formation intra-entreprise, les moyens techniques décrits ci-dessus doivent représenter une référence idéale.

En format distanciel : synchrone avec le formateur via Zoom ou outil équivalent (télé-présentiel).

Approche pédagogie : transfert de compétences méthodologiques, cas d'applications pratiques.

Alternance de théorie et d'exercices pratiques / ateliers

Cas concrets et ludiques

Support de formation remis au participant

**Modalités d'évaluation des connaissances :** Exercices pratiques, questions orales, QCM et/ou test complété par une auto-évaluation des acquis par le stagiaire.

**Modalité d'évaluation de l'appréciation des participants :** Fiche d'évaluation à chaud à l'issue de la formation. Et à froid plusieurs mois après la formation pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle.

**Modalité de suivi de l'action de formation :** Feuille d'émargement co-signée par demi-journée ou séance de formation.

**Détail du programme :**

### ACTEURS DES MARCHÉS PUBLICS ET GRANDS PRINCIPES

Textes applicables et leur articulation

Acteurs des marchés publics : pouvoirs adjudicateurs, entités adjudicatrices, personnes publiques, certaines personnes privées...



# HM FORMATION

Grandes règles de liberté d'accès, de transparence et égalité

## **OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ ET DE MISE EN CONCURRENCE**

Règles en matière de définition des besoins et de sourcing

Régime de l'allotissement

Régime des variantes et des options

Délais de mise en en concurrence

## **PROCÉDURES DE PUBLICITÉ, DE MISE EN CONCURRENCE ET NOUVEAUX MARCHÉS**

Procédure concurrentielle avec négociation

Négociation en MAPA : « le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier »

## **RÈGLES DE PARTICIPATION AUX MARCHÉS PUBLICS**

Motifs d'exclusion des marchés publics et procédure contradictoire d'exclusion des candidats

Plafonnement du chiffre d'affaires annuel exigible

Allègement du dossier de candidature

Règles d'examen des capacités des candidats

## **RÈGLES DE SÉLECTION DES OFFRES**

Labels et critères de choix des offres : critères sociaux et environnementaux, coût du cycle de vie

Pièges à éviter concernant le choix des critères, des sous-critères et la méthode de notation des offres

Offre anormalement basse

Possibilité d'examiner les offres avant les candidatures, la possibilité de régulariser les offres

Régime de la négociation en MAPA et en procédure concurrentielle avec négociation

## **OBLIGATIONS DES POUVOIRS ADJUDICATEURS EN MATIÈRE D'INFORMATION DES CANDIDATS ÉVINCÉS**

Régime de l'information des candidats évincés

Documents communicables ou non et les modifications depuis 2016

## **RECOURS EXISTANTS**

Référé précontractuel et contractuel

Recours de plein contentieux « Tarn-et-Garonne »

Nécessité de privilégier la conciliation et la transaction

## **RÈGLES D'EXÉCUTION DES MARCHÉS PUBLICS**

Encadrement de la sous-traitance

Régime des modifications en cours de marché (avenants et clauses de réexamen)

Pénalités

Résiliation

**Sanction de la formation / Validation** : Attestation de formation (L.6353-1 du Code du travail)